

Séance du :
2 juillet 2025
Date de la convocation :
26 juin 2025
Date d'affichage :
26 juin 2025

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 22

Délibération n° 20250702_09
Création d'une régie d'avance
Château de Chantereine

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 076-217601921-20250702-20250702_09DEL-DE

S'LO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq le deux juillet à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Alain Trouessin.

Tous les membres étaient présents, à l'exception de :
Patrick Lamy (pouvoir donné à Jean-Christophe Raguét), Claudine Pariche (pouvoir donné à Martine Touzain), Francis Haillet (pouvoir donné à Alain Trouessin), Elodie Jolly (pouvoir donné à Francis Siodmak), Marc Jourdain (pouvoir donné à Maurice Petit), Christiane Sargis (pouvoir donné à Nicole Taris), Agnès Planchon (pouvoir donné à Marie-Laure Haimez).

Absent excusé sans pouvoir : Christian ADAM

Monsieur Eric Pruvost a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- le code général des collectivités territoriales,
- l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire de créer, modifier ou supprimer les régies comptables,
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 18 à 22,
- l'instruction codificatrice M57 applicable à la commune,
- la délibération n°2020-05/05 prise par le Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 validant la délégation de compétences de Monsieur le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Considérant :

- que le Château de Chantereine accueille régulièrement des groupes pour des séjours associatifs, des stages, des formations ou encore des événements municipaux et intercommunaux,
- qu'il est nécessaire de faciliter la gestion des besoins quotidiens et le règlement de dépenses urgentes du château de Chantereine, tels que des petits achats alimentaires pour les résidents, des fournitures de cuisine ou d'entretien, le remplacement urgent de matériel, ou encore les frais divers liés à l'accueil, ainsi que de pouvoir procéder au remboursement éventuel de trop versé.
- qu'il convient à cet effet de créer une régie d'avance au bénéfice du Château de Chantereine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité dont une abstention, décide :

- de créer une régie d'avance au bénéfice du Château de Chantereine pour la gestion des besoins quotidiens et le règlement de dépenses urgentes,
- d'autoriser le Maire à définir, par arrêté, les modalités de fonctionnement de la régie conformément aux prescriptions de la trésorerie,
- d'autoriser le Maire à désigner, par arrêté, le régisseur chargé de la gestion de la régie d'avance, ainsi qu'un suppléant éventuel, avec toutes les garanties de suivi comptable exigées par le trésor public,

La Secrétaire de séance



À Criel sur Mer, le 02/07/2025
Le Maire
Alain Trouessin